



Stiftung Landschaftsschutz
Schweiz



Fondation suisse pour la protection
et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera
per la tutela del paesaggio

Fundaziun svizra
per la proteziun da la cuntrada

Communiqué de presse FP

Berne, le 8 mai 2019

Paysage de l'année 2019:

Les forêts marécageuses de l'Ibergereg SZ – des forêts boréales humides pleines de charme

Cérémonie publique de remise du prix et colloque le 25 mai 2019

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) désigne comme Paysage de l'année 2019 les forêts marécageuses de l'Ibergereg SZ. Le paysage concilie de manière exemplaire les intérêts de différents groupes d'utilisateurs avec la protection de la nature et des marais. La cérémonie publique de remise du prix, suivie d'une excursion dans les forêts marécageuses, aura lieu le samedi 25 mai au lieu-dit Hintereggbrunnen, directement sur l'Ibergereg. La manifestation commence à 13h00 avec un buffet alpin régional. Le matin, la FP organise un colloque sur le thème «les paysages marécageux à la croisée d'intérêts divergents».

La distinction est attribuée cette année aux forêts marécageuses de l'Ibergereg SZ. Les zones forestières du paysage marécageux protégé de l'Ibergereg forment avec la mosaïque de marais ouverts qui les entrecoupe un véritable paysage de forêts marécageuses. Ces forêts boréales humides ont beaucoup de charme et abritent une très grande diversité d'espèces. Les bénéficiaires du prix sont la corporation de l'Oberallmeind Schwyz (OAK) en tant que propriétaire foncière et les services cantonaux des forêts et des dangers naturels (AWN) ainsi que de la nature, de la chasse et de la pêche (ANJF). L'ordonnance de protection entrée en vigueur en 2009 a jeté les bases d'une collaboration fructueuse qui concilie de manière exemplaire les intérêts de la protection de la nature, de l'exploitation forestière et agricole ainsi que du tourisme et des activités récréatives. La relance de l'utilisation traditionnelle de la litière est notamment une belle réussite.

Le matin du 25 mai, la FP organise à la salle polyvalente Baumeli d'Unteriberg un colloque ouvert au public sur le thème «les paysages marécageux à la croisée d'intérêts divergents», avec notamment des exposés de représentants de la Confédération, des cantons et du service de l'environnement de Bavière, afin de contribuer à la discussion sur la protection des marais. La participation au colloque et à la cérémonie de remise du prix est gratuite.

Chaque année, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP) désigne le Paysage de l'année. Cette distinction permet de communiquer sur les valeurs des paysages suisses, d'informer sur les dangers qui les menacent et d'honorer l'engagement local en faveur de l'aménagement du paysage. Le prix est doté d'un montant de Fr. 10'000.- offert par la Fédération des coopératives Migros et par M. Balthasar Schmid, de Meggen (LU).

Une documentation détaillée avec photos ainsi que les informations pratiques sur la cérémonie de remise du prix et sur le colloque se trouvent sur notre site web www.sl-fp.ch/ibergereg-f.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (FP)
Nicolas Petitat



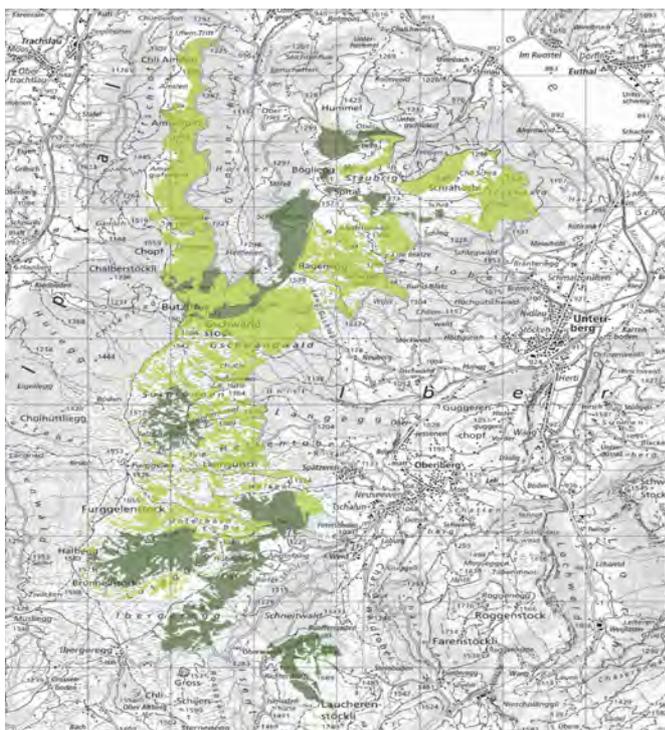


Figure 1: Dans la région de l'Ibergeregge, protégée en tant que paysage marécageux d'importance nationale, se trouvent plusieurs réserves forestières naturelles et spéciales. Dans les réserves forestières naturelles, l'intervention humaine doit être évitée autant que possible afin de laisser la forêt se développer naturellement. Dans les réserves forestières spéciales, l'entretien nécessaire, le plus souvent extensif, est exclusivement axé sur les objectifs de protection de la nature.

- Réserves forestières naturelles
- Réserves forestières spéciales

Figure 2: Outre les réserves forestières, le plan d'affectation prévoit diverses zones de protection de la nature et des marais. Suffisamment d'espace est ainsi accordé à la flore et à la faune. L'exploitation et l'entretien sont assurés par plusieurs chemins de desserte. Les mesures de canalisation du public permettent d'intégrer également des usages touristiques sur l'Ibergeregge. Des couloirs sont ainsi balisés en hiver pour les randonnées en raquettes.



Figure 4: L'exploitation par des agriculteurs de la région permet de maintenir les zones ouvertes et de les protéger de l'embroussaillage. La mosaïque caractéristique des surfaces marécageuses et forestières est ainsi préservée.